

Les socialistes au travail

Et maintenant, on fait comme on a dit. Le Conseil fédéral, qui s'est tenu le 26 mai à Quimper, a permis de mettre en application un certain nombre de décisions prises à l'occasion du Congrès fédéral de Saint-Martin-des-Champs.

D'abord, conformément au résultat du sondage en ligne réalisé auprès des membres du conseil, le «parlement de la Fédération» se réunit désormais le samedi matin et non plus le vendredi soir.

Et enfin, comme s'y était engagé Yann Nédélec au congrès de Saint-Martin-des-Champs, le Conseil fédéral ne sera plus convoqué et animé par le Premier secrétaire fédéral. Forough Salami a répondu à l'appel à candidature (voir article Vie de la Fédération) et a été élue présidente. C'est d'ailleurs elle qui a déroulé l'ordre du jour.

Le secrétariat fédéral est chargé de mettre en application les orientations arrêtées au Congrès de Saint-Martin-des-Champs. La feuille de route ou plan d'action fédéral a été présentée, par celles et ceux qui ont la charge d'animer la vie de la Fédération.

Les adhérents sont au cœur de l'ambition fédérale. D'ici l'été, ils seront consultés pour indiquer les questions qui leur apparaissent essentielles et pour lesquelles ils souhaitent que la Fédération organise des débats, a indiqué Catherine Huon, secrétaire fédérale au Pôle questions de société du XXI^e siècle.

Tout ce travail s'effectuera avec, en toile de fond, plusieurs rendez-vous électoraux pour lesquels la mobilisation des adhérents sera essentielle : les Européennes en 2019, les Municipales



Le 26 mai à Quimper

en 2020, suivies des Sénatoriales, puis, les Départementales et les Régionales en 2021, a rappelé Frédéric Le Loc'h, secrétaire fédéral aux Élections. Sous réserve que le gouvernement respecte ce calendrier, ce qui n'est pas encore acquis. Josselin Chesnel, secrétaire fédéral à l'Europe, a déjà programmé une réunion d'information sur le fonctionnement des institutions européennes, le 22 juin à Landerneau et une relance du City group, le 30 mai à Brest.

D'ores et déjà, le secrétariat fédéral travaille sur la rentrée politique des socialistes dans le Finistère. «**Elle se déroulera le samedi 8 septembre, au Relecq-Kerhuon. Le programme sera bâti avec les adhérents. Cette journée, militante et conviviale se déroulera en présence du premier secrétaire du PS, Olivier Faure**», a annoncé François-Marie Cailleau, secrétaire fédéral à l'Animation fédérale.

«**Ce plan d'action fédéral sera adressé à l'ensemble des secrétaires de sections afin qu'ils puissent s'inscrire dans cette dynamique**», a indiqué Yann Nédélec. Le Premier secrétaire fédéral a demandé aux secrétaires de section d'inviter les secrétaires fédéraux à participer à leurs réunions ou aux événements qu'ils pourraient organiser.

CAP
FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 31/05/2018

SITE DE DEPOT
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Provocation ?

Un ministre de l'Intérieur ne devrait pas dire ça. Depuis quelques semaines, Gérard Collomb multiplie les provocations.

L'accueil et l'hébergement des réfugiés est un sujet sérieux et, potentiellement, explosif. Il n'était donc pas utile que le ministre de l'Intérieur, dans la perspective des prochaines Municipales, s'en serve comme d'un sujet de polémique politicienne avec la maire de Paris. Tous les coups ne sont pas permis, surtout lorsqu'on est ministre de l'Intérieur.

Il n'était pas non plus indispensable qu'il s'en prenne aux manifestants, accusés de passivité face aux Black blocs. Les forces de l'ordre ne parviennent pas toujours à maîtriser ces individus qui sont déterminés, organisés et ne cherchent qu'à casser. Et Gérard Collomb voudrait que des manifestants pacifiques s'opposent à ces casseurs ? Le Parti Socialiste est d'autant plus à l'aise pour dénoncer les propos du ministre de l'Intérieur qu'il n'appelait pas à cette manifestation.

On l'aurait plutôt attendu dans un rôle de pompier, mais force est de constater qu'il joue au pyromane.

Vers un pouvoir toujours plus concentré

Les sénateurs socialistes du Finistère, Maryvonne Blondin et Jean-Luc Fichet, sont intervenus devant le Conseil fédéral pour faire le point sur les projets de réforme institutionnels du gouvernement.



Les contre-propositions des sénateurs

Pour la première fois sous la V^e République, une « réforme » constitutionnelle vise à renforcer les pouvoirs de l'exécutif, qui en concentre déjà beaucoup.

Depuis 1958, la constitution a été révisée 24 fois. Toujours pour renforcer les pouvoirs du Parlement, a souligné Jean-Jacques Urvoas.

Les propositions avancées par le gouvernement visent à asphyxier le Parlement déjà bien malmené par le pouvoir. **« C'est par la presse que nous avons appris que le Président interviendra devant le congrès au mois**

de juillet », a regretté Jean-Luc Fichet.

Pour le sénateur, le projet de réforme qui vise à réduire le nombre de parlementaires et donc à augmenter la taille des circonscriptions va affaiblir le rôle des parlementaires. **« Il est important de noter que la proposition est rapportée par le président du groupe majoritaire et non par le président de la commission des lois »,** a souligné Jean-Jacques Urvoas.

Pour Maryvonne Blondin, la réforme que tente d'imposer le gouvernement s'inscrit dans un contexte d'antiparlementarisme et de recentralisation du pouvoir, avec une remontée en puissance du rôle des préfets.

« Pour la première fois, une "réforme" constitutionnelle vise à renforcer les pouvoirs de l'exécutif. »

« "Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir" écrivait Montesquieu dans le chapitre IV du livre XI de L'esprit des lois », a rappelé la sénatrice du Finistère.

Tout n'est pas à rejeter dans les propositions qui sont mises en débat. La suppression de la Cour de justice

de la République peut être soutenue par les socialistes. De même, le PS réclame, depuis longtemps, que les anciens présidents de la République ne soient plus, de droit, membres du conseil constitutionnel.

« En réalité, le président de la République ne cherche qu'à montrer qu'il s'oppose à l'ancien monde », car il sait très bien que, compte tenu des règles de réforme de la constitution, il ne disposera pas de la majorité nécessaire pour faire voter ses propositions.



Une réforme pour renforcer l'exécutif

Alors que la droite s'oppose frontalement, les sénateurs socialistes veulent profiter de ces projets de loi pour engager une vraie réforme de la constitution (voir encadré). C'est pour cette raison qu'ils ont mis en ligne une consultation citoyenne de manière à sélectionner les amendements qu'ils défendront lorsque ce texte viendra devant le Sénat, à l'automne.

Renforcer le pouvoir des citoyens



« 60 ans. C'est l'âge de notre Constitution aujourd'hui. Pour cet anniversaire, chacun s'accorde sur le fait que les Institutions de la V^e République ont besoin d'un nouveau souffle », estime Patrick Kanner, président du groupe socialiste au Sénat.

La crise démocratique que traverse notre pays, comme tous ses voisins européens, ne saurait être surmontée avec les propositions du gouvernement qui ne visent qu'à affaiblir le Parlement et à renforcer l'exécutif.

Comment imaginer qu'une réforme élaborée selon des méthodes du milieu du XX^e siècle puisse répondre aux défis du XXI^e siècle ? Face à la démarche totalement verticale adoptée par le gouvernement, le groupe socialiste au Sénat a, au contraire, choisi une démarche horizontale faisant appel aux citoyens par le biais d'une consultation sur internet. Là où le gouvernement ne cherche qu'à régler des comptes avec l'Assemblée ou le Sénat,

les socialistes veulent saisir l'opportunité du 60^e anniversaire de la V^e République pour l'adapter vraiment aux enjeux de 2018.

Dans un document intitulé *Cinq chapitres pour bâtir une nouvelle démocratie* les sénateurs socialistes ont rassemblé une série de propositions.

Elles sont rangées dans cinq catégories : une constitution de progrès, une constitution citoyenne et collaborative, le Parlement au cœur du pouvoir, les territoires : la démocratie jusqu'au bout et la Justice au service de la démocratie. Mais c'est tout de même la « constitution de progrès » et le « parlement au cœur du pouvoir » qui regroupent le plus grand nombre de propositions. Car, depuis 1958, la France a évolué, la société a évolué et il est aujourd'hui nécessaire que la Constitution intègre les droits et principes qui font vivre le pacte républicain. De l'attachement européen de la France, à la transparence publique, en passant par les droits des femmes et la lutte contre le racisme, les propositions pour une Constitution de progrès s'inscrivent dans cette mise à jour de la Constitution que les socialistes appellent de leurs vœux.

Le Finistère (toujours) à la pointe

Encore une fois, la Fédération du Finistère innove et se trouve à la pointe de l'innovation en créant la fonction de présidente du Conseil fédéral. Il n'est en effet pas sain que le Premier secrétaire fédéral, qui représente l'exécutif de la Fédération, soit aussi celui qui convoque, ou pas, et qui anime le Conseil fédéral, parlement de la Fédération.

« **F**aire élire la présidente de notre Conseil fédéral par l'ensemble de ses membres est une heureuse initiative. Elle montre ainsi la voie sur laquelle notre Fédération doit s'engager avec détermination : refaire du Finistère, le laboratoire du renouveau socialiste », s'est félicitée Forough Salami, nouvelle présidente du Conseil fédéral, élue samedi dernier, dans sa profession de foi. « **Chacun de nous le sait : de l'épreuve que nous avons subie pouvait naître le désespoir ou l'espérance. Et par leur vote récent, les socialistes ont montré qu'ils voulaient que nous redevenions un parti de débats et de conquêtes. C'est l'engagement pris par Yohann Nédélec et son nouveau secrétariat**

fédéral. C'est aussi à cette tâche que doit s'atteler le Conseil fédéral, aussi est-ce le sens de ma candidature ».

Ceux qui ont assisté à ses réunions dans les dernières années sont unanimes : le Conseil fédéral était devenu muet. Il devait être le lieu principal de l'animation politique de la Fédération, il s'est engourdi à n'être plus qu'une instance administrative, sans attrait ni intérêt.

« **Nous devons donc ensemble lui redonner du contenu en organisant chaque réunion autour d'un thème devant déboucher sur l'adoption**

d'une résolution. Ainsi, à partir de l'ordre du jour qui sera arrêté en concertation avec le Premier fédéral, le secrétariat fédéral sera invité à préparer un texte d'orientation. Celui-ci nécessairement bref et concret sera adressé aux secrétaires de section qui pourront alors le proposer aux adhérents afin qu'un débat se déroule dans les sections qui le souhaiteraient. Cela permettra aux secrétaires de porter au Conseil fédéral la réalité de la parole militante. Et surtout, nos échanges déboucheront sur le vote d'un texte qui fixera ainsi notre position politique. »



Forough Salami, présidente du Conseil fédéral

Pour la nouvelle présidente, le Conseil fédéral doit s'ouvrir et accueillir régulièrement des défricheurs d'avenir, des représentants associatifs, des intellectuels... « **Au lendemain des congrès de Saint-Martin-des-Champs et d'Aubervilliers, nous sommes légitimement heureux d'être à nouveau un collectif uni par un même idéal. Il nous appartient maintenant d'agir pour que notre Conseil fédéral redevenue un lieu d'écoute, d'échange, de réflexion et d'ouverture** ».

En savoir plus

Rencontre avec le président du Conseil régional



Loïg Chesnais-Girard, président du Conseil régional de Bretagne, rencontrera les adhérents du Finistère le vendredi 8 juin, à 19h30, au local du PS à Brest.

Cette rencontre donnera l'occasion aux adhérents d'interroger le président du Conseil régional sur les grands dossiers du moment, comme l'élaboration du pacte d'accessibilité de la Bretagne, l'intervention économique de la Région dans des entreprises comme *Doux* ou la préparation de la prochaine session plénière.

J - 100 !

Retenez bien cette date et notez-la sur votre agenda : la journée de rentrée de la Fédération se déroulera le samedi 8 septembre au Relecq-Kerhuon, au camping du Camfrou et à la salle de l'Astrolabe.

Au programme de cette journée, placée sous le signe du 20^e anniversaire de la victoire de la gauche au Conseil départemental : des ateliers militants le matin, des rencontres et des forums l'après-midi. Cette journée se déroulera en présence, notamment, d'Olivier Faure, Premier secrétaire national du Parti Socialiste.

Elle se conclura par un barbecue et une soirée festive.

Les personnes qui souhaitent apporter leur aide pour l'organisation de cette journée ou proposer des animations, des groupes de musique ou un soutien logistique (sono...) peuvent prendre contact avec la Fédération : 02 98 53 20 22 ou fede29@parti-socialiste.fr

Biodiversité

Nathalie Sarrabezolles a été nommée au conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité en qualité de représentante des associations agréées de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement et de gestionnaires d'espaces naturels, dont les parcs marins.

« *Il y a énormément d'enjeux autour de la biodiversité. Les trop nombreuses espèces qui disparaissent, signes d'une dégradation des milieux dans lesquels nous vivons, nous le rappellent tristement. Je suis donc honorée de rentrer au sein de ce conseil d'administration où se discutent bon nombre de politiques d'avenir en la matière. Je suis également fière que le Finistère, grand département marin, puisse avoir une place au cœur de ces débats. Cela va dans le sens de nos engagements départementaux.* »

En savoir plus : <https://www.afbiodiversite.fr>

Agenda

8 juin

19h30 : Rencontre avec
Loïc Chesnais-Girard
au local du PS
à Brest.

23 juin

Conseil fédéral.

8 septembre

Journée de rentrée
fédérale.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1229 - Vendredi 1^{er} juin 2018
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directrice de la publication : Rachel NICOLAS

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Adhérents : 25 euros (papier) ;
20 euros (numérique)
Non adhérents : 50 euros (papier) ;
35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFPS



Les sections syndicales ont 50 ans

Jacques Le Goff

Que reste-t-il de mai 68 ? 50 ans après, quel rôle y a joué la CFDT ? Pour répondre à ces questions, l'Union départementale CFDT avait convié ses adhérents et anciens adhérents, le 24 mai, pour en débattre avec Jacques Le Goff, spécialiste du droit social.

Selon tous les témoignages des militants de l'époque, mai 68 a représenté une vraie rupture dans les relations sociales. Le patronat ne négociait pas avant mai 68 ont rappelé des adhérents de l'époque. Tous ceux qui ont participé à ce grand mouvement social s'accordent à souligner le rôle déterminant joué par les femmes.

Mai 68 reste associé dans la mémoire populaire aux manifestations étudiantes du quartier latin. Mais il ne faut pas oublier l'aspect social de ce mouvement : en quelques jours, des centaines de milliers de salariés se sont mis en grève.

Cette mobilisation a obligé le gouvernement à ouvrir des négociations avec les organisations syndicales. **« Cela a abouti à ce qu'on appelle improprement les "Accords de Grenelle" »,** a rappelé Jacques Le Goff. Car il n'y a pas eu d'accord mais un relevé de décisions qui s'est ensuite traduit par le vote de lois, dont celle de décembre sur la reconnaissance des sections syndicales d'entreprises. Même s'il existait quelques sections d'entreprises, notamment à l'*Arsenal* de Brest, depuis 1919.

La très forte mobilisation a débuté le 14 mai par l'occupation de l'usine de *Sud aviation* à Nantes. Elle s'est développée et a culminé le 24 mai par une grève suivie par plus de 7 millions de salariés. Le rapport de force était tel, que le gouvernement n'avait d'autre choix que de négocier. C'est le premier ministre, Georges Pompidou, qui prend en main les discussions qui se déroulent au ministère du travail rue de Grenelle et non à Matignon. En effet, le gouvernement de l'époque ne voulait surtout pas qu'on puisse faire un parallèle avec le Front Populaire et les accords Matignon de juin 1936.

En 1968, la CFDT était une toute jeune organisation puisqu'elle n'avait vu le jour que quatre ans auparavant. Dans les négociations avec le premier ministre, Georges Pompidou, accompagné de Jacques Chirac, ministre du Travail, la CGT mettait en avant des



revendications quantitatives tandis que la CFDT insistait plus particulièrement sur des revendications plus qualitatives comme les conditions de travail, la durée du temps de travail ou la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise. La CGT, organisation plus ancienne ne plaçait pas la reconnaissance des sections d'entreprises au cœur de ses revendications. À l'inverse de la CFDT qui était en plein développement.

Ce qu'il est convenu d'appeler les *Accords de Grenelle* ont permis aux salariés, outre la reconnaissance des sections syndicales d'entreprises, d'obtenir une augmentation de 35% du SMIG. En moyenne les salaires ont augmenté de 7%.

Les syndicats étaient reconnus depuis 1884. Ils avaient pignon sur rue et pouvaient développer leurs activités partout... sauf dans les entreprises. Il y avait bien des délégués du personnel et des comités d'entreprises mais les sections d'entreprises n'existaient pas. Jusqu'en 1968, c'est à un « patronat de combat » que les salariés devaient affronter sans pouvoir s'organiser dans les entreprises.

50 ans après, cette possibilité de créer des sections syndicales d'entreprises reste essentielle pour développer l'action syndicale ? Deux militants de la CFDT de l'*EPHAD* d'Huelgoat sont intervenus pour apporter leur témoignage.

Grâce à la section syndicale, la direction n'a plus affaire à 130 personnes isolées, ce qui change tout lorsqu'il s'agit de négocier.

En insistant sur la création des sections syndicales d'entreprises, plutôt que sur des augmentations de salaires, rapidement compensées par l'inflation, la CFDT a misé sur le long terme et a permis à l'action syndicale de se développer, en particulier dans les années qui ont suivi mai 68. Mais aujourd'hui encore, les sections syndicales d'entreprises permettent de faire respecter les droits des salariés.